



Chères locataires, chers locataires,

À travers les actions que nous menons ce mois-ci dans plusieurs de nos résidences, nous faisons le pari que le vélo peut être bien plus qu'un simple moyen de transport. C'est un outil concret pour transformer nos quartiers, améliorer le cadre de vie et renforcer les liens de proximité.

Encourager l'usage du vélo, c'est repenser l'espace au pied de nos immeubles, c'est créer des lieux partagés pour réparer, se rencontrer, apprendre. C'est aussi répondre à des enjeux très actuels : se déplacer à moindre coût, préserver sa santé, agir pour l'environnement. En ce sens, les ateliers organisés à Romainville, La Courneuve, Pantin ou Aubervilliers sont porteurs d'une autre manière de vivre le quartier.

Cette dynamique s'inscrit dans une ambition plus large portée par le Département de la Seine-Saint-Denis, qui investit massivement pour rendre le vélo accessible à toutes et tous. À travers son Plan Vélo, le Département consacre 150 millions d'euros sur cinq ans pour atteindre un objectif clair : 100 % de routes départementales cyclables.

Notre rôle, en tant que bailleur, est d'accompagner ce changement de manière très concrète : en aménageant des locaux à vélos dans les résidences, en soutenant des associations de terrain, en facilitant l'apprentissage et l'entretien du vélo, en étant à l'écoute de vos besoins réels. Car le vélo, ce n'est pas qu'un geste individuel : c'est un outil collectif pour des quartiers plus vivants, plus durables, et plus solidaires.

En soutenant ces initiatives, nous affirmons que le logement social a toute sa place dans les transitions en cours.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat

la lettre *aux* locataires

#MAIÀVÉLO

En mai, tous à vélo !

Pousser chacun à se mettre en selle, c'est l'objectif de Mai à Vélo.

Pour accompagner cette démarche portée par maiavelo.fr, Seine-Saint-Denis habitat propose différentes actions, en partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif Séquan-Dionysien.



Ces actions ont pour but de vous permettre d'utiliser au mieux vos vélos tout en favorisant l'insertion professionnelle.

Différents ateliers d'accompagnement

Atelier auto-réparation et entretien/seconde vie – Aubervilliers

L'Office vous propose un atelier d'auto-entretien de vélo et une balade le long du canal en fin de journée, avec l'association Unis-Vers.

Résidence Francis de Pressensé, le 17 mai, de 13h30 à 17h30.

Atelier réparation de vélos – La Courneuve

Cet atelier se tient dans le cadre d'une ressourcerie éphémère et en collaboration avec Mobilhub et les bailleurs PCH et Seqens.

Centre-ville et Allée du Progrès à La Courneuve, le 3 mai de 14h à 17h.

Ateliers auto-réparation de vélos – Romainville

En partenariat avec la Cyclofficine. 2 animateurs de l'association interviendront autour d'ateliers d'auto-réparation de vélos en pied d'immeuble. Du matériel nécessaire aux ateliers de rue sera mis à disposition (petits consommables nécessaires à la réparation (câbles, gaines, rustines,...); produits (huile, graisse etc.)

Ateliers de 14h à 17h00 :

- Quartier de l'Horloge : 7 mai
- Cachin : 14 mai
- Gagarine : 21 mai

Toutes et tous en selle – Pré-Saint-Gervais

Participez à des ateliers d'auto-réparation de vélos, proposés par l'Office en partenariat avec la Cyclofficine et l'association ESGL du Pré-Saint-Gervais.

Stade Léo Lagrange, Place Séverine, les lundis et mardis du mois de mai, de 9h à 11h et de 14h à 16h.

Ateliers auto-réparation de vélos – Pantin

En partenariat avec la Ville de Pantin, Pantin Habitat et la Cyclofficine, l'Office vous propose un atelier d'auto-réparation de votre vélo en pied d'immeuble.

1 avenue Aimé Césaire, Maison de quartier des Courtilières, le 21 mai de 14h à 17h.



Vivre ensemble et vélo

Les différents ateliers proposés en mai vous permettront de donner une seconde vie à vos vélos, d'en prendre soin et d'en redécouvrir un usage quotidien. Cela peut aussi être l'occasion pour les vélos, qui encombrant parfois les parties communes, de rouler à nouveau.

Pour rappel, les parties communes sont réservées à la circulation des personnes et à l'évacuation en cas de sinistre. Aucun vélo, poussette ou autre objet ne doit donc y être laissé. Ils doivent obligatoirement être déposés dans les espaces prévus à cet effet.

